

Divulgateur Obligatoire de l'Écart Salarial entre Hommes et Femmes au Japon (Loi sur la Promotion de la Participation Active des Femmes, 2022)

Gender Equality · Bonne pratique · Japon

Score de qualité : 41/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La modification de 2022 de la loi japonaise sur la promotion de la participation active des femmes oblige les employeurs de 301 salariés ou plus à publier chaque année l'écart salarial entre les sexes, les sociétés cotées devant l'inclure dans leurs rapports financiers depuis janvier 2023.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-02

[Ministry of Health, Labour and Welfare \(Japan\)](#) — consulté le 2026-09-02

[Japan Society: Japan Addresses the Wage Gap by Requiring Gender Pay Gap Disclosure](#) — consulté le 2026-09-02

[Mercer: Japan to introduce gender pay disclosures for certain companies](#) — consulté le 2026-09-02

Citer — Evidoria. *Divulgateur Obligatoire de l'Écart Salarial entre Hommes et Femmes au Japon (Loi sur la Promotion de la Participation Active des Femmes, 2022)*. ID persistant : 913d3e95-1611-4ef5-a062-ac01f50b9d20.